des injonctions de la Cour des comptes relatives à 1882.

Il renvoie aux 1re et 2e Commissions la demande d'achat d'un coffre-fort spécial pour le dépôt des titres d'emprunts.

Il donne acte à M. le Maire d'une lettre du Bureau de bienfaisance en réponse au vœu du Conseil municipal pour la construction d'une pharmacie à ce bureau. Cette réponse est défavorable. MM. le docteur Derville et R. Degalle protestent.

Le Conseil renvoie aux 4e, 3e et 1re Commissions une proposition d'acquisition d'immeubles pour l'agrandissement des locaux du Bureau de Bienfaisance.

M. le docteur Derville renouvelle, à ce propos, sa demande de création de quatre dispensaires. — Renvoyé aux Commissions.

Les eaux potables

M. le Maire donne lecture de deux lettres, adressées à M. le Préfet, les 21 juin et 26 juillet 1888, par M. E. Moreau, conseiller général de Roubaix, qui réclame contre l'avant-projet de distribution d'eau potable, et propose un autre projet. M. le Préfet, en faisant parvenir ces lettres à M. le Maire de Roubaix, l'a prié de soumettre le projet de M. E. Moreau à la Commission mixte des eaux.

M. E. Moreau soutient que l'eau de la Marque serait meilleure, plus abondante, et moins chère que l'eau de la vallée de la Scarpe.

La Commission mixte des eaux a examiné de nouveau le contre-projet concluant à adopter l'eau de la vallée de la Scarpe, ainsi que le projet de puiser l'eau dans la Marque. Elle s'est entourée de personnes faisant autorité en la matière.

Elle a émis, dans la séance du 26 mars, le vœu que M. E. Moreau reçut communication du dossier complémentaire et qu'il fût, en même temps, invité à une conférence dans laquelle, ayant pris connaissance des arguments contraires, il fournirait des explications nouvelles au soutien de sa réclamation.

Par lettre du 21 avril dernier, M. E. Moreau a refusé l'invitation que les deux maires lui ont transmise le 29 mars précédent, en donnant pour motif que cette invitation lui aurait été faite en sa qualité de conseiller général, et en se bornant à déclarer qu'il désire rester dans la teneur des lettres du 21 juin et 26 juillet 1888.

La Commission mixte a pris acte de la réponse de M. Moreau.

M. A. Vinchon, dans un remarquable rapport, dit que la Commission mixte n'a pu expliquer le refus de M. Moreau que par l'absence de raisons sérieuses à opposer aux nouveaux documents produits. En conséquence, sans plus tarder, elle a formulé l'avis qu'elle devait présenter aux deux Conseils municipaux.

La réclamation de M. E. Moreau se résume dans cette triple affirmation qu'il est possible de trouver, dans la nappe souterraine de la vallée de la Marque, de l'eau potable :

1° De qualité meilleure que celle de la vallée de la Scarpe ;

2° En quantité aussi abondante ;

2° A meilleur marché.

La Commission mixte est arrivée à des conclusions absolument opposées; le rapport motive longuement ces conclusions.

Comme suite à l'avis ainsi émis par la Commission mixte dans sa séance du 9 mai dernier, la septième Commission propose de prendre la délibération suivante:

« Le Conseil municipal délibère ce qui suit :

» 1° Il déclare mal fondée la réclamation de M. Moreau et confirme pour autant que besoin les votes du précédent Conseil en date des 6-13 avril 1888 ;

» 2° Il écarte comme inutile, sans intérêt, et ne pouvant aboutir à aucune conclusion pratique, la proposition faite par M. Moreau d'une nouvelle expérience partielle et décide, au contraire, qu'à bref délai seront commencés à Pecquencourt-Vred les travaux devant faire la démonstration d'un débit de 20,000 mètres cubes ;

» 3° Il invite l'Administration municipale à communiquer le dossier complémentaire de l'avant-projet à M. le Préfet qui y trouvera la preuve de la déférence montrée à l'égard de sa communication du 14 août 1888 et du soin apporté par la Commission mixte à s'entourer de tous les renseignements nécessaires à l'effet de donner à cette importante question la solution la plus conforme aux intérêts des deux Villes ;

» 4° Il sollicite l'intervention bienveillante de M. le Préfet pour hâter l'instruction de l'avant-projet. »

La proposition de la septième Commission est adoptée.

Questions diverses

Le Conseil homologue la réception définitive des travaux d'appropriations diverses de l'école de la rue du Bois et de celle de la rue Saint-Vincent-de-Paul.

Il renvoie, aux 3e et 1re Commissions, le projet de construction d'un hangar pour la brasserie de l'Hôtel Dieu, la mise en adjudication des travaux d'entretien des chaussées, la question de régularisation de la dépense supplémentaire occasionnée par la construction des trottoirs de la rue de la Gare, un projet de cession de parcelles inutiles même rue, et le projet de fixation des alignements de la rue Lacordaire.

Il renvoie aux 6e et 1re la demande d'un crédit supplémentaire pour la fête du 14 juillet.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Le Conseil approuve le règlement des comptes de mitoyenneté relatifs au presbytère du Saint-Sépulcre, rue Newcomen.

Il vote un crédit de 5.376 francs 54, pour grosses réparations aux églises Notre-Dame et St-Joseph, un autre crédit de 1.050 fr. pour le déplacement du bureau d'octroi de la rue du Moulin, et la création d'un bureau, route d'Hem, et un troisième crédit de 807 fr. 38, pour faire droit à une réclamation des héritiers Duhamel, au sujet des intérêts qui leur seraient dûs pour retard dans le paiement du terrain cédé par eux à la ville pour l'ouverture du boulevard de Douai.

M. Baier demande, à ce propos, que l'on force les riverains à partager les frais, s'ils veulent se servir d'un aqueduc construit sans leur participation. Renvoyé aux Commissions.

Le Conseil accepte une proposition de cession de terrain à la voie publique, chemin de Barbieux, faite par M. A. Famechon.

Il approuve la répartition des matériaux pour l'entretien des chaussées pavées en 1889.

Le Conseil, passant outre à plusieurs protestations, confirme sa précédente délibération portant reclassement au réseau des voies publiques de la section de la rue Stéphenson comprise entre la rue des Anges et le mur de clôture des Magasins généraux.

Il autorise l'administration à employer pour les travaux d'entretien de la voirie, les rabais consentis par les entrepreneurs.

Il adopte le projet de répartition des dépenses pour l'entretien des chemins vicinaux.

Cimetière communal

M. F. Carrissimo lit le rapport suivant, qui est adopté:

« Messieurs, vous nous avez chargés d'examiner le tableau des offres à faire aux intéressés atteints par l'expropriation des immeubles nécessaires à l'agrandissement du cimetière communal.

» Nous rappelons à ce sujet qu'un traité amiable est intervenu entre la Ville et les héritiers de M. le Comte de Lannoy. Si cette propriété figure parmi celles qui sont expropriées, c'est qu'il était utile de mettre les tiers en mesure de faire connaître s'ils possèdent un droit quelconque sur ce terrain et de les indemniser de la privation de ce droit s'il y a lieu.

» Quant aux autres propriétaires, afin de laisser au jury toute liberté, nous proposons d'offrir uniformément 1 fr. à chaque propriétaire et la même somme aux locataires en possession d'un bail ayant au moins un an de cours. »

Le Conseil approuve ensuite l'avant-projet des travaux à exécuter pour l'agrandissement du cimetière et vote à cet effet une somme de 130.000 fr.

M. A. Harinckouck a déclaré voter contre cette dépense.

M. P. Watine donne lecture du rapport suivant :

» Messieurs, le contrat avec l'entrepreneur du cimetière est sur le point de prendre fin. Nous avons été amenés à rechercher s'il est bon de continuer le système actuel et de mettre de nouveau en adjudication le service du cimetière où s'il n'est pas préférable de l'exploiter en régie. Au point de vue de la dignité, du respect dû aux morts, il est incontestable que le service municipal offre plus de garantie que l'adjudication qui présente toujours un certain aléa et nous avons pensé qu'il était préférable de rattacher le service du cimetière à l'un des services municipaux.

» Au premier abord, cette solution paraît devoir être onéreuse pour les finances municipales; mais la réflexion démontre bientôt que le déficit sera peu considérable. Pour le déterminer il convient d'exposer les différences principales qui existent entre les deux systèmes.

» Actuellement l'entrepreneur perçoit à son profit le droit des fosses et les vacations des exhumations, il a de plus le monopole de l'entretien des jardins; enfin, il n'est douteux pour personne que sa situation ne favorise singulièrement son commerce d'objets funéraires. Pour tous ces avantages, il verse à la Ville une redevance annuelle de 2,600 francs.

» Nous avons pensé qu'il fallait bannir toute spéculation, toute exploitation possible au cimetière, et nous avons posé en principe que quel que soit le système adopté, il fallait interdire tout commerce absolu à la personne chargée du cimetière.

» Dès lors, il devient certain que le nouvel entrepreneur ne pourra plus consentir à payer aucune redevance à la ville. Il est vrai que celle-ci prend à sa charge la solde du conservateur et des fossoyeurs, mais elle perçoit, par contre, les droits de fosses qui suffiront à couvrir les frais d'administration.

» Dans ces conditions, et considérant qu'il sera en tout temps facile de revenir à l'adjudication si le mode préféré ne donne pas les résultats qu'on en attend, nous avons l'honneur de proposer que, à titre d'essai, pendant une période de dix-huit mois, le cimetière sera exploité par voie de régie municipale.

» A cet effet, nous vous proposons d'approuver le projet de règlement dont nous avons pris connaissance et de voter l'inscription en recette et en dépense au budget supplémentaire de 1889, d'une somme de 2,250 fr. représentant le salaire pendant six mois du personnel et le produit du droit des fosses. »

M. E. Tiers déclare qu'étant opposé à toute régie municipale, il votera contre les conclusions du rapport. Il prétend que l'Administration ne peut s'occuper de régie, avec tout le soin voulu, et que la régie, par conséquent, ne donne pas les résultats qu'on est en droit d'attendre.

M. Lerouge dit que le chiffre de 2.250 fr. ne sera pas suffisant pour payer le conservateur et les fossoyeurs.

M. R. Degalle, comme M. Tiers, est opposé à toute régie municipale, et proteste, dit-il, contre cette façon de procéder pour satisfaire quelques électeurs.

Plusieurs conseillers : Oh! oh!

M. A. Vinchon reprend le rapport et l'explique brièvement.

MM. P. Watine et A. Harinckouck exposent que le nouveau règlement a un triple but : favoriser les indigents, établir la liberté du commerce, et permettre aux familles de faire arranger les tombes par qui il leur semblera bon, au lieu de les forcer de recourir à l'adjudicaire.

M. Willems voudrait la liberté du cimetière, tout en maintenant l'adjudication.

M. P. Watine. — On a dit tout à l'heure que la régie municipale ne donnait pas de bons résultats. Cependant la ville de Tourcoing obtient de gros bénéfices avec le gaz.

M. le Maire met aux voix les conclusions du rapport, qui sont adoptées par 14 voix contre 12.

M. P. Watine donne ensuite lecture du nouveau règlement, qui est adopté.

M. Chéron présente des observations sur plusieurs articles.

Sur la demande de M. R. Degalle, on pourra, le dimanche, en considération des occupations des ouvriers la semaine, arranger les tombes, jusque midi; le règlement portait jusqu'à neuf heures du matin.

M. Debuchy aurait voulu, lui, que le dimanche on put y travailler toute la journée.

Cette motion a été rejetée ainsi que celle de permettre de fumer au cimetière, présentée par le même conseiller et qui a provoqué de vives protestations.

M. le Maire cède la présidence à M. A. Vinchon, premier adjoint, et quitte la salle des séances.

Le pont Daubenton

M. le docteur Carrette donne lecture d'un rapport dont voici la fin :

« Le Conseil, sur le rapport des 3me et 1re Commissions, déclare qu'il y a lieu :

» 1° De classer au réseau des voies publiques les rues Daubenton prolongée, depuis le boulevard de Metz jusqu'au canal, la rue de Constantine, la rue d'Alger prolongée depuis la rue de Constantine jusqu'au riez de l'Espierre et la rue du Caire, d'en fixer les alignements comme ils sont indiqués aux plans spéciaux ;

» D'accepter l'offre de M. Mession de céder gratuitement à la Ville le terrain nécessaire à l'ouverture de la rue Daubenton prolongée ainsi que le terrain nécessaire à l'élargissement des quais de Bordeaux et de Marseille ainsi qu'à l'ouverture d'une partie de la rue de Constantine ;

» 3° D'accepter les offres des propriétaires riverains des rues de Constantine, d'Alger prolongée et du Caire, d'abandonner à la Ville les terrains non bâtis, constituant les rues ci-dessus dénommées et de prendre à leur charge les deux tiers de la dépense à faire pour construire les aqueducs et établir le nivellement des chaussées des rues précitées ;

» 4° D'accepter l'offre de ces propriétaires de participer ultérieurement pour les 2/3 dans les frais de pavage;

» 5° D'indemniser, au moyen d'une somme de 2,000 francs, M. J. Declercq, le propriétaire de deux maisons à démolir et sises sur le tracé de la rue d'Alger; ce propriétaire accepte et les matériaux provenant de la démolition resteront sa propriété ;

» 6° D'accepter l'engagement du 24 mai 1889 par lequel M. Henri Salembier, tant par lui-même que comme mandataire de M. Messien, MM. Bleuez-Dubar, Duchâtelet, Dubar-Delespaul, Houzet, Lutun et Louis Salembier, ouvriront, dans un délai de cinq années, les rues et places indiquées au plan joint à leur engagement se conformant pour les directions, les largeurs et les hauteurs aux indications portées au dit plan. La ville devant tracer les alignements et les nivellements qui lui seront demandés au fur et à mesure des constructions;

« 7° D'approuver les projets des travaux de voirie dressés par M. le Directeur du service municipal et s'élevant à la somme de 78,000 francs ;

» 8° De décider la construction d'un pont sur le canal entre la rue Daubenton prolongée et la rue de Donstantine au point kilométrique 14 k. 020 sur le versant de l'Escaut du canal suivant les plans et devis dressés par MM. les Ingénieurs des Ponts-et-Chaussées lesquels devis s'élèvent à 40.000 fr.

» 9° Par suite, d'inscrire en dépense au budget supplémentaire de 1889 une somme de 120.000 fr. répartie comme suit : indemnité pour démolition de deux maisons, 2.000 fr., frais de construction d'un pont, 40.000 fr., travaux de voirie à exécuter, 78.000 fr.

» 10° D'inscrire en recette au même budget une somme de 59,000 francs à recouvrer des propriétaires signataires des engagements savoir : pour la part contributive dans la construction du pont, 8,000 fr.; pour la part contributive dans les frais de mise en état de viabilité, 51,000 fr. »

Deux appariteurs déploient le plan des travaux à exécuter et le mettent sous les yeux des conseillers, qui l'examinent longuement.

Une interminable discussion commence. Elle ne prend fin qu'à minuit.

MM. Tiers, Carrette, Derville, Vinchon, Willem, Briet, Pennel, Watine, y prennent part. Nous la résumerons pour notre édition de demain.

Finalement, les conclusions du rapport sont adoptées.

La séance est levée à minuit 40.

NORD

La fête à bord de l'escadre à Dunkerque. — Une fête dansante a été donnée, mardi à deux heures à bord du vaisseau amiral *Le Marengo*; quatre remorqueurs et les chaloupes de l'escadre étaient chargés de conduire à bord du *Marengo* les invités reçus par M. l'amiral de Boissoudy.

C'est sur le pont changé en jardin qu'était donnée la fête. On remarquait surtout une croix de la Légion d'honneur et une médaille militaire entièrement composées avec des armes.

En somme, cette fête à laquelle assistaient 300 personnes environ a été splendide en tous points.

BELGIQUE

Mouscron. — *Circulation interrompue.* — A l'effet de permettre les travaux de pavage à effectuer sur la route de l'Etat d'Aelbeke à Mont-à-Leux, le roulage sera interrompu du 12 au 18 juin courant sur la partie de cette route comprise entre Mouscron et Mont-à-Leux.

La circulation des piétons, chevaux et bestiaux ne sera pas entravée.

Courtrai. — M. Ed. Verhoest, boulanger à Courtrai, qui était traduit devant le tribunal correctionnel de cette ville sous la prévention d'avoir introduit de l'alun dans son pain, vient d'être acquitté.

M. Van der Elst, expert juré à Courtrai, avait soutenu que le pain avait été falsifié, mais M. Schwartz, professeur à l'Université de Gand, démontrait à l'audience même du tribunal, preuves en main, qu'il n'existait pas la moindre falsification dans le pain : il n'y avait pas de traces d'alun.

L'élection législative de Bruxelles. — *Ballottage du 11 juin.* — Hier, a eu lieu le ballottage entre M. Janson, candidat libéral, et M. De Becker, candidat catholique, qui avait obtenu, à l'élection du 3 juin, 1,600 voix de majorité. M. Janson l'a emporté à 1,937 voix de majorité.

L'appréciation du *Patriote* sur l'élection d'hier donne bien la signification du résultat :

« Nous saurons dans un an s'il y est entré pour fortifier ou pour disloquer, comme déjà il l'a fait, la gauche parlementaire qui, à part quelques exceptions, ne le voit pas sans frayeur rentrer au Parlement. Elle est payée pour se souvenir que l'homme-boulet n'a abouti qu'à faire sauter, en 1884, la majorité de M. Frère. »

Voici les résultats officiels :

Electeurs inscrits	22.546
Nombre de votants	19.372
Bulletins nuls	231
Valables	19.141

Ont obtenu :

MM. Janson, élu	10.539 voix
De Becker, non élu	8.602 »

Majorité libérale : 1.937 voix.

Entrée solennelle de S. E. le cardinal Goossens à Malines. — Hier a eu lieu l'entrée solennelle de S. E. Mgr Goossens, récemment promu cardinal. Le cortège était magnifique et l'enthousiasme de cette immense foule traduisait bien l'affection des belges pour leur éminent et sympathique primat.

Toutes les autorités participaient à la fête ; le représentant du roi, plusieurs sénateurs et députés, le gouverneur de la province, l'université de Louvain etc. étaient venus saluer Mgr Goossens.

Au banquet plusieurs toasts ont été portés au pape, au roi, au cardinal ; une splendide illumination a cloturé cette belle journée.

L'orage dans le sud de la Flandre occidentale. — Les nouvelles les plus graves nous parviennent de plusieurs villages situés dans le Sud de la Flandre, concernant l'orage qui a éclaté vendredi et a fait tant de ravages.

A Waereghem, la foudre est tombée sur la ferme du sieur Henri Roobrouck, cultivateur, le long de la chaussée de Waereghem à Houtem ; en moins d'une demi heure l'habitation fut littéralement réduite en cendres. Heureusement la grange et l'étable se trouvent à une trentaine de mètres de la maison, et par suite le bétail n'a couru aucun risque.

Dans les environs d'Ypres à Zillebeke, Zonnebeke et Langemarck, partout où le tourbillon a passé, tout est haché, pillé, irrémédiablement perdu. Les champs, qui offraient le plus magnifique aspect, qui promettaient une moisson splendide et sur lesquels les cultivateurs, si longtemps éprouvés, fondaient les plus belles espérances, ne présentent plus qu'un spectacle lamentable.

C'est une véritable calamité pour toute cette contrée.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 10 juin.* — Vincent Ramon, rue de l'Epeule, cour Liagre, 8. Julia Dedoncker, rue Jacquart, cour Masurel, 6. — Henri et Emile Puttenoers, jumeaux, rue Pierre-de-Roubaix, 99. — Julienne Faquart, rue de la Chaussée, cour Dolve-Parent, 3. — André Perrot, rue de l'Ouest, 19. — Adrienne Dufossez, rue du Fresnoy, 20. — Madeleine Broux rue du Collège, 10. — Ferdinand Petit, rue Lacordaire. — Ferdinand Carlier, rue du Fort, cour de la Providence, 3. — Marie Bachy, rue de la Redoute, 78. — Victorine Demaille, rue Lafontaine, cour Pennel, 4. – Eugénie Vandaele, rue Meyerbeer, 8. — Eugénie Crépel, rue de la Guinguette, cour Mulliez, 10. Henri Coucke, rue des Filatures, 43. — *Du 11.* – Marthe Lerminet, sentier du Ballon. – Julienne Deboosere, rue du Tilleul, cour Loridant, 1. — Germaine Lecomte, rue de Lannoy, cour Bourgie, 7. — Cécile Cateau, rue des Fleurs, cour Desrousseaux, 51. — Augustin Desoubry, rue de la Vigne, cour Vandeveren, 10. – Marie De Pauw, rue de Toulouse, cour Therin, 6. - Marie Nys, rue Bayard, 4. — Héloïse Holvoet, rue de Mons, 125. – Georgette Bourgeois, rue d'Hem, 6. - Etienne Allard, rue Bernard, cour Bernard, 4. — Théophane Leman, rue du Fontenoy, 64. - Clément Gérard, rue de l'Epeule, cour Lampe, 33. - Louise Colpaert, rue Beaurewaert, cour Goupil, 1. – Hélène Six, rue Beel[illegible]a, 10. Romanie Campenss, rue Archimède, 7. - Florentin Cocheteux, rue Blanchemaille. - Georges Devos, rue des Anges, cour Frère-Cény, 1. — Marie Phalempin, rue d'Espagne, 5. — Achille Percke, rue du Nouveau-Monde, 67.

Mariages du 10 juin. - Pierre Scherperelle, 29 ans, tisserand, rue Jean-Bart, et Marie Ryo, 21 ans, servante, à Wattrelos. - Henri Procureur, 27 ans, lamineur, et Marie Doby, 40 ans, journalière, rue de Croix. — Henri Colin, 24 ans, tisserand, boulevard de Metz, et Pauline Degens, 19 ans, dévideuse, boulevard de Metz. - Henri Catteau, 31 ans, ourdisseur, rue du Moulin, et Maria Massez, 28 ans, bobineuse, rue du Ballon. · Léon Vannecennebroeke, 23 ans, mouleur, à Lompret, et Elisa Joostens, 19 ans, bobineuse, rue du Fresnoy. - Louis Bonnet, 26 ans, menuisier, rue de l'Arc, Marie Carton, 22 ans, tailleuse, rue Blanchemaille. – Victor Dejaeger, 21 ans, teinturier, rue du Grand-Chemin, et Marie Vanvoorde, 25 ans, soigneuse, rue de Lille. — Alfred Leger, 23 ans, tisserand, rue de Rome, et Marie Mercier, 19 ans, couturière, rue de Lannoy. Théophile Landuyt, 30 ans, tisserand, rue des Longues-Haies, et Euphrasie Landuyt, 23 ans, soigneuse, rue Beaurewaert. — Arthur Destailleur, 25 ans, charpentier, à Wasquehal, et Clémence Samaille, 22 ans, rattacheuse, rue Desaix. — Henri Deschamps, 27 ans, domestique, rue d'Italie, et Hélène Dervaux, 21 ans, ménagère, rue Duflot, 23. — Louis Dupuis, 33 ans, électricien, rue des Longues-Haies, et Marie Allegaert, 24 ans, peigneuse, rue des Longues-Haies. - Louis Blanchard, 23 ans, trieur, rue Dolezenne, et Elise Weber, 24 ans, bambrocheuse, rue du Tilleul, 155. - Jean Davrain, 28 ans, rentreur, à Mouveaux, et Marie Bouckaert, 22 ans, visiteuse de pièces, rue Saint-Joseph, 73. — Léon Vanhecke, 24 ans, peintre, rue Rossini, et Lucie Mazeman, 24 ans, peigneuse, rue de Tourcoing. Louis Glorieux, 27 ans, apprêteur, rue Thècle, et Nathalie Vantieghem, 27 ans, soigneuse, rue Thècle. — Julien Putman, 30 ans, teinturier, rue de la Balance, et Marie Opsomer, 29 ans, tisserande, rue de la Balance. Emile Hespel, 22 ans, apprêteur, rue de Bouvines, et Philomène Debuquoy, 23 ans, piqurière, rue de Mouveaux. - Jules Gabreau, 24 ans, journalier, rue Decrême, et Flore Decaut, 22 ans, tricoteuse, rue d'Espagne. – Fortuné Martin, 36 ans, mécanicien, à Mouveaux, et Marie Lefebvre, 34 ans, sans profession, boulevard d'Halluin. – Alphonse Marquette, 30 ans, tisserand, boulevard d'Halluin, et Célina Marquette, 32 ans, ménagère, boulevard d'Halluin. — Henri Lampe, 45 ans, dresseur, rue d'Alma, 111, et Marie Rendé, 27 ans, journalière, rue d'Alma. Ivon Bruyneel, 26 ans, maçon, rue de la Guinguette, et Juliette Decock, 27 ans, soigneuse, rue Jacquart. — Jean Sandra, 20 ans, rattacheur, rue des Longues-Haies, 64, et Pauline Uitterhaegen, 21 ans, trieuse, rue de Lannoy. - Gustave Bossuyt, 24 ans, tisserand, rue du Luxembourg, et Jeanne Eeckman, 20 ans, ourdisseuse, rue de Mouveaux. - *Mariages du 11.* - Emile Malfait, 37 ans, ourdisseur, rue de Mouveaux, et Alodia Huyghe, 35 ans, épicière, rue des Longues-Haies. — M. Dodin, 33 ans, employé de commerce, rue Newcomen, et Adèle Schwartz, 25 ans, sans profession, rue Saint-Joseph, 79.

Déclarations de décès du 10 juin. - Clarisse Bethencourt, 51 ans, ménagère, rue de Wasquehal. - Charles Deblauwe, 1 an, rue du Tilleul, cour Vandaele, 3. — François Coucke, 56 ans, concierge, rue de la Vigne. — Henri Deletrain, 6 mois, rue Cugnot, 141. — *Du 11.* — Lucien Destombes, rue Lafontaine, cour Pennel. — Vanhieffe, présenté sans vie, rue Sainte-Elisabeth, 10. — Noël Truffaut, 1 an, rue de l'Hommelet, impasse Vernet, 12. — Alfred Tettelin, 54 ans, employé de commerce, rue de Toulouse, 8. — Albert Desauw, 1 an, rue d'Espagne, 9. - Louis Vandendooren, 79 ans, sans profession, Hôtel-Dieu. — Bruyneel, présenté sans vie, rue des Anges, 52.

Convois funèbres et Obits

Les amis et connaissances de la famille Alfred TETTELIN-BAUDUIN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Alfred-Louis TETTELIN, décédé à Roubaix, le 10 juin 1889, dans sa 55e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles, qui seront chantées le mercredi 12 courant, à 6 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 13 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Toulouse, 8.

Les amis et connaissances de la famille DELANNOY qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Stéphanie DELANNOY, décédée à Leers, le 11 juin 1889, dans sa 82e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 14 courant, à 10 heures 1/2, en l'église de Leers, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, contour de la place. — L'Obit du mois sera célébré le jeudi 11 juillet, 1889, à 10 heures. Des Obits seront célébrés en la même église, par la Confrérie du Saint-Sacrement, le jeudi 11, à 7 heures; le Patronage, le vendredi 12, à 7 heures; le Rosaire, le samedi 13, à 7 heures.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Sainte-Marie-Madeleine, à La Madeleine-lez-Lille, le mardi 18 juin 1889, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Sophie SALEMBIER, veuve de Monsieur Floris DESPATURES, décédée à La Madeleine-lez-Lille, le 22 mai 1888, dans sa 87e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 13 juin 1889, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri IÉNY, marguillier de la paroisse Saint-Joseph, décédé à Roubaix, le 11 juin 1888, dans sa 75e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise.— Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 13 juin 1889, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Alfred-Carlos VERGIN, tapissier, décédé à Roubaix, le 7 mai 1889, dans sa quarante-sixième année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LE CRIME DE CHANTILLY

Hoyos ou le mort vivant

I

Demain, jeudi, à Beauvais, s'ouvriront en cour d'assises les débats de l'affaire Hoyos. Elle a place d'avance au répertoire des causes célèbres. Si, lors de sa découverte, le crime de Chantilly n'excita pas un émoi plus violent, c'est que le procès Prado occupait la scène judiciaire. L'on était au début de novembre 1888, et le comte Frédéric Linska de Castillon accaparait l'attention à lui seul.

Pourtant, elle ne manquait ni d'imprévu, ni de mystère, la trouvaille faite un des premiers matins de ce mois-là par le mécanicien d'un train parti de Paris, apercevant à travers des rails, sous un pont, à deux mille mètres de la gare de Chantilly, un obstacle qui semblait barrer la voie. Cette chose troublante, sur laquelle, dans le brouillard crépusculaire, les gros yeux fauves de la locomotive dardaient leurs rayons, cette masse sombre, cette épave entrevue était un corps humain.

Les ouvriers de la Compagnie du Nord, aussitôt avertis, s'élançaient en explorateurs. Vers la même heure, en haut, au bord de la route de Senlis, un cantonnier se rendant au travail distinguait à la base d'un talus voisin du bois des Aigles une large tache sanglante. Des traînées rouges la reliaient au parapet du pont. Tout indiquait, d'emblée, un meurtre avec guet-apens. La victime, frappée lâchement, avait ensuite été jetée ou transportée au fond du remblai.

LE CADAVRE

En bas, l'homme gisait, sans souffle, la tête, le cou criblés de blessures profondes. Des roues de wagons avaient broyé, aplati les jambes, séparé du tibia l'un des pieds. La face, littéralement hachée, était méconnaissable. Autour de ce visage défiguré, des indices, cependant, pouvaient aider les chercheurs.

Sur le pont, ils ramassaiet un feutre mou qui portait l'estampille d'un chapelier belge ; près du couvre-chef, une canne; enveloppant la moitié d'un hareng saur et un chanteau de pain. Dans les poches du mort, ils recueillaient des papiers maculés de sang: une facture acquittée par un armurier de Rambouillet, M. Martin, une adresse au crayon: « M. Goupiliat, au Bas-Meudon, et rue de la Boëtie, à Paris » une lettre parsemée d'expressions flamandes et signée des initiales H. H. Les mêmes initiales marquaient le linge, très propre, très blanc. Le cadavre, enfin, était habillé d'un complet presque neuf, en drap à carreaux.

Cette profusion de signes extérieurs semblait promettre une assez facile reconstitution d'identité. Ils se rapportaient sans exception à un individu qui venait de disparaître du pays, Hippolyte Hoyos, ci-devant régisseur des biens du comte Roverolis, à Poigny, près Rambouillet.

Les vêtements, la chemise, les chaussettes, le mouchoir étaient ceux d'Hoyos. On le savait originaire de Boussu, en Belgique. Il avait fait récemment une acquisition chez l'armurier Martin. Il s'était trouvé, à une date toute proche, en pourparlers avec M. Coupillat pour l'acquisition ou la location d'une ferme évaluée, avec ses dépendances, à deux cent cinquante mille francs environ.

Sous le sinistre lacis des entailles écarbouillant la tête sanglante, on discernait une chevelure blonde dont les mèches surplombaient l'os frontal très en saillie. Or, Hoyos, nul ne l'ignorait, était un blond au front proéminent.

Donc, pas de doute possible. Les données de l'enquête, la rumeur publique, l'examen des experts s'accordaient de tous points. L'assassiné de Chantilly, c'était Hippolyte Hoyos.

UNE ARRESTATION

On avait toujours connu à l'intendant du comte Roverolis une existence calme, un train de maison régulier. La paisible compagne qui, il y avait quatre mois à peu près, lui avait encore mis au monde un enfant, passait pour la femme légitime du régisseur. Alphonsine Figue s'était attiré les sympathies. Elle avait quitté la région vers la fin d'octobre en même temps qu'Hoyos, lequel, se dirigeant sur Paris, avait annoncé le projet de se rendre ensuite à Valenciennes pour une affaire de succession.

Un procès auquel il était mêlé comme témoin nécessitait sa présence à Rambouillet le 3 novembre. On en concluait que le voyageur avait dû être assailli en revenant répondre à la citation. Dupe de sa déférence envers la justice! A coup sûr, ils s'étaient mis à plusieurs pour l'égorger, car un seul n'eût pas eu raison de ses robustes quarante-six ans.

Parmi les relations que Mme Alphonsine avaient laissées à Poigny, une brave hôtelière prenait particulièrement part à ses infortunes. On devine si les lignes suivantes envoyées à la digne Mme Bonhomme étaient de nature à amoindrir l'inquiétude qu'elle ressentait.

« Boussu, le 7 novembre 1888.

» Ma chère et bonne dame,

» Veuillez, je vous en supplie, avoir l'extrême obligeance de me dire, par retour du courrier, si Hippolyte est toujours chez vous.

» Il m'a quittée vendredi vers une heure pour se rendre samedi après-midi à Rambouillet comme il devait le faire, en me promettant de venir me rejoindre le lundi suivant et je ne le vois pas ni ne reçois aucune nouvelle de lui. Comme il est très hardi pour voyager le soir, qu'il avait une somme assez forte sur lui, je suis dans des transes mortelles, redoutant un malheur, car ordinairement il est exact pour m'écrire.

» J'espère que vous voudrez bien me renseigner par retour du courrier et vous prie de croire à mes meilleurs sentiments d'amitié.

» Alphonsine Figue. »

Cette lettre confirmait les suppositions. Elle précisait aussi le mobile. On avait tué Hoyos pour le voler. Il fallait mener dans ce sens les investigations. D'ailleurs les magistrats tenaient une piste. La gendarmerie s'était emparée d'un bouvier singulièrement en peine de narrer ce qu'il avait fait le 2 et 3 novembre, où et comment il avait passé la nuit. Au cachot, le bouvier! On verrait après à tirer au clair sa conduite.

Quand les juges l'interrogèrent, le détenu avait recouvré quelque sang-froid. Ses réponses n'étant plus embrouillées par la terrifiante impression du baudrier et du bicorne, il fournissait la preuve d'un alibi qu'attestait le patron d'une auberge de village où il avait couché, à plusieurs lieues du théâtre du drame. D'où, naturellement, ordonnance de non-lieu.

LOUIS BARON

Déjà on flairait une autre trace, au surplus. Six mois auparavant, Hippolyte Hoyos avait comblé de bienfaits un de ses compatriotes, Louis Baron, un boiteux qui vivait loin de sa famille, triste, isolé, dans une misère noire. Le régisseur de Poigny avait casé Baron chez le comte Roverolis, en qualité de vacher. C'était toujours le pain et le gîte.

— Un peu plus tard, bientôt, ta position s'améliorera, lui avait-il dit.

Fort de cette affirmative rassurante, le protégé attendait avec confiance l'avenir. Son protecteur lui avait recommandé le secret.

— Inutile de raconter que je m'occupe de toi. Arrange-toi seulement pour être mis proprement et sois muni d'un livret neuf.

Lorsque, en septembre, Hoyos avait cessé d'administrer le domaine de Poigny, M. Roverolis avait congédié Baron. L'ancien régisseur, provisoirement logé à Poigny, chez Bonhomme, avec Alphonsine et leurs trois enfants avait installé l'ex-vacher à Rambouillet, chez l'hôtelier Deschamps, à l'enseigne du *Soleil-Levant*, en répondant de sa dépense.

Et voilà que précisément depuis la fin tragique d'Hoyos personne n'avait plus eu vent de Baron!

Parbleu! tout s'expliquait : pour s'affranchir d'une dette gênante, l'obligé, probablement assisté de complices, s'était fait le meurtrier du bienfaiteur.

Malheureux Hoyos! Affreuse destinée! Ceux qui l'avaient connu n'avaient pas assez de gémissements pour le plaindre et son oraison funèbre volait de bouche en bouche, enguirlandée d'un épanouissement de vertus.

Et puis, un beau matin, brusquement :

COUP DE THÉATRE

Le malheureux Hoyos vivait! La nouvelle en arrivait de Valenciennes. Réfugié là-bas, il s'y portait à ravir. C'est le pauvre Baron qui était mort. Celui qu'on avait suspecté d'être l'assassin était la victime; celui qu'on avait pris pour la victime était l'assassin!

Un odieux, un abominable bourreau; et, aussi, un « truqueur » de fertile imagination. Crime exécrable, mais point banal. Jamais le maquillage du cadavre n'avait atteint plus de perfection. Et quant à l'intérêt, il était saisissant : Hippolyte Hoyos, avait au cours du précédent semestre, contracté des assurances sur sa vie pour une somme de 200,000 francs, réparties entre trois compagnies importantes. Passer pour mort, c'était s'enrichir.

Par ce côté, l'évènement offre une analogie frappante avec la combinaison du docteur Castelnau et du baron von Scheurer, celui-ci suicidé, celui-là condamné à la réclusion par la cour d'assises de Seine-et-Oise. Seulement, Castelnau s'était borné à employer un poitrinaire condamné par la Faculté, à le laisser agoniser pour jouer ensuite d'un faux von Scheurer : tandis qu'Hoyos ne pouvait réussir comme faussaire qu'après avoir trempé ses mains dans le sang.

Le 10 novembre, l'auteur présumé de l'attentat du 2 était arrêté. Le 11, on le transférait de Valenciennes à Chantilly. Alphonsine Figue faisait partie du convoi, emportant avec elle le petit être qu'elle allaitait.

Il nous reste à dire, et ce sera notre tâche de demain quelles allaient être les conséquences de cette étape décisive.

THEATRE DE ROUBAIX. — Direction : L. Béquet.— Bureaux à 8 h. 1/4. — Rideau à 8 h. 1/2. — Jeudi 13 juin. — GENTIL BERNARD, comédie en 5 actes, par Dumanoir et Clairville, musique d'Eugène Déjazet. — Ouvertures à grand orchestre. Chef : M. Th. Lebrun.
Prix des places ordinaire.

BIBLIOGRAPHIE

LUTGARDE, la sainte du Sacré Cœur de Jésus, par un prêtre du diocèse de Malines, avec recommandation de Son Em. le cardinal-archevêque. — Un vol. in-16 de vii.-150 pages. Prix broché, 1 fr. Edition avec encadrements rouges, 1 fr. 50.

La dévotion au Sacré Cœur de Jésus qui doit prendre un nouvel essor en cette année deux fois centenaire, a donné naissance au modeste ouvrage que nous recommandons à nos lecteurs : *Lutgarde, la Sainte du Sacré Cœur de Jésus.*

Cette grande Sainte, la seule du Sacré-Cœur, en attendant la Canonisation prochaine, nous l'espérons, de la B. Marguerite-Marie, a été favorisée 400 ans avant celle-ci, des révélations du Cœur de Jésus. Sa vie, pleine d'incidents prodigieux en rapport avec la foi si vive du Moyen âge, nous paraît vraiment populaire, et les nombreux miracles accomplis par son intervention doivent animer l'espérance des dévots au Sacré-Cœur, qui a fait à Lutgarde la magnifique promesse : « Je ferai du bien à ceux qui auront confiance en toi. »

Aussi, l'assistance de la Sainte est surtout connue dans les maladies des yeux, parce qu'elle a été aveugle pendant 11 ans, et dans l'heureuse délivrance des mères chrétiennes.

Pour le spirituel, c'est une patronne pour la vocation et à ce titre, comme à beaucoup d'autres, elle doit être proposée, comme modèle, aux jeunes gens et « sa vie » convient parfaitement pour être distribuée en prix dans les pensionnats et autres établissements religieux.

On verra quels rapports a eus Ste Lutgarde avec les œuvres et dévotions de notre temps ; l'œuvre de la Ste-Face, et l'œuvre des Eglises pauvres, par exemple.

La division de l'ouvrage et les pratiques et prières ajoutées en font un très édifiant mois du Sacré Cœur.

Ajoutons que l'exécution typographique fait de ce volume une véritable œuvre d'art et qu'il se vend au profit de la restauration d'un sanctuaire du Sacré-Cœur, l'église de Perwez (Brabant). Un pèlerinage solennel, à l'occasion du cinquantième anniversaire du culte du Sacré-Cœur (1839-1889) aura lieu dans cette église le 16 juin prochain. On y fera la Consécration des familles au Sacré-Cœur de Jésus, en union avec celle de Montmartre le 20.

Puisse le Sacré-Cœur être glorifié comme il le mérite à cette occasion par l'intercession de N.-D. du Sacré-Cœur, de St-Joseph, l'ami du Cœur de Jésus, ainsi que de Sainte Lutgarde.

Cet ouvrage est publié par la Société St-Jean l'Evangéliste (Desclée, Lefebvre et Cie, avenue de Maire, Tournai, Belgique) et se vend chez les principaux libraires catholiques.

CRÉDIT LYONNAIS

ROUBAIX, **2, rue de la Gare,** ROUBAIX

TOURCOING, 3 rue de l'Hôtel-de-Ville

Le **Crédit Lyonnais** ouvre des compte-courants et escompte les effets de commerce à des conditions très réduites. 34919—17984

LE MASSON

Dentiste-Expert

Dents et Dentiers perfectionnés

Rue de l'Espérance, 6, Roubaix

Le Quinium Labarraque, unique préparation de ce genre qui ait été approuvée par l'Académie de médecine de Paris, est un vin tonique et réparateur, qui favorise le développement et la croissance des jeunes gens, la formation chez les jeunes filles, tonifie les convalescents, les anémiques, etc. « *Le Quinium Labarraque* est l'un des meilleurs toniques que l'on puisse employer pour combattre la faiblesse de constitution ou celle qui est la conséquence des diverses maladies.

» Dr WAHU,

» médecin principal des hôpitaux (Algérie) ».

Nota. — En raison de sa richesse en principes actifs et de la capacité des flacons, ce vin est d'un prix modéré et moins cher que la plupart des produits similaires. Il suffit, en général, d'en prendre un verre à liqueur après chaque repas. Prix : 6 fr. la bouteille; 3 fr. la demi-bouteille, dans toutes les pharmacies. 19672d

A. BOUTRY, Entrep

36, rue de l'Espérance, Roubaix

TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS

SPÉCIALEMENT :

VOIRIE : Pavages, Sables et Graviers

NIVELLEMENTS DE TERRAINS

AVEC GRAND MATÉRIEL

Fourniture et pose de voies ferrées

BATIMENT : Couverture, Zinguerie et Plomberie

Réparations. Grande célérité

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Le commerce entre Bradford et l'Amérique en mai 1889

Chaque mois, M. W. F. Grinnel, consul des Etats-Unis, publie sur le commerce d'exportation de Bradford pour l'Amérique des statistiques qu'il est bon de consulter.

Ce commerce, en mai écoulé, présente une augmentation de près de 40.000 liv. st. sur le même mois de 1888. Voici de quelle façon se répartit cette plus-value.

Les étoffes ont gagné cette année : 23,413 liv.; les articles draperies, 12.640 liv. st.; les laines filées 5.915 liv. st.; les déchets 1.179 liv. st.; les cotonnades 2.140 liv. st.; les poils chèvre 1.761 liv. st.; les blouses 1.908 liv. st., etc.

En résumé les augmentations se chiffrent par 65.735 liv. st. Ce chiffre a été atténué par suite de diminutions dont les plus importantes atteignent les tissus de soie 15 545 liv. st., la laine 4.519 liv. st., les articles de laine 2.964 liv. st., les tapis 249, la tapisserie 265 liv. st., etc., ensemble 25.971 liv. st.

Le mouvement comparé des principales marchandises expédiées de Bradford aux Etats-Unis se résume dans le tableau suivant :

	1888 liv. st.	*1889* liv. st.
Etoffes	92.239	116.653
Draperies	99.539	112.180
Tissus de soie	60.702	45.156
Laines filées	6.584	12.499
Déchets de laines	9.242	10.421
Laine brute	14.451	9.902
Articles de laine	11.078	8.113
Articles de coton	4.790	6.647
Peignés et blousses de poils de chameau	3.380	3.942
Fils cardés	1.339	2.284
Blousses	341	2.249
Tapis	2.062	1.812
Mohair	762	565
Tapisserie	369	104

On voit par ce relevé que les rapports commerciaux entre Bradford et l'Amérique n'ont cessé de prendre de l'extension : nous avons, presque chaque mois, cette même constatation à enregistrer.

La laine à Londres

Londres, 8 juin.
(Wool Exchange City.)
(De notre correspondant spécial.)

Notre marché est au calme plat; la demande lassée et par la pauvreté du stock et par les prétentions sans cesse croissantes des vendeurs a complètement cessé depuis une quinzaine de jours. Les fêtes de la Pentecôte et l'approche de nos prochaines ventes ne sont pas favorables au renouvellement d'une activité que rien ne fait d'ailleurs prévoir sur notre place.

Partout la situation des affaires est donnée comme satisfaisante et les prix de tous les produits manufacturés sont en rapport avec ceux de la laine brute qui restent fort élevés.

Les courtiers vendeurs ont fixé l'ordre de nos ventes prochaines dont l'ouverture aura lieu le mardi 18 juin. Les quantités disponibles, loin d'atteindre le chiffre de 400,000 balles qu'ont annoncé certaines personnes mal informées, ne dépasseront pas 325,000 balles. Il suffira de 25 séances pour écouler ces quantités avec une moyenne de 13,500 balles par jour, soit du 18 juin au 16 juillet.

Voici le détail des quantités à offrir : Queensland 19,981 balles; Sydney 85,032; Port-Philippe 62,082; Adelaïde 9,179; Swan River 12,467; Van Diémen 11,044; Nouvelle-Zélande 131,197; Cap de Bonne-Espérance 70,838; ensemble 401,820 balles de nouveaux arrivages.

De ce chiffre il convient, après y avoir ajouté 3,500 balles de vieux stock, de déduire 80,000 b. de transit.

Laines

Buenos-Ayres, 9 juin.

Agio sur l'or : 60 5/8 0/0.

Le Havre, 12 juin.

En disponible, il a été traité 1.251 balles Espagne, en suint, de fr. 132.50 à 147.50 les 100 kil.

Anvers, 12 juin.

En disponible, il a été traité ... de La Plata.

Marseille, 8 juin.

On a vendu 108 balles Tarakama G C, à fr. 85; 28 b. Chypre, à fr. 97.50; 20 b. Souose, à fr. 82.50 et 27 b. Alep B L, à fr. 197.50; G C, de fr. 140 à 145.

Port-Elisabeth, 11 mai.

Pendant la dernière huitaine il a de nouveau régné une forte et active demande pour tous les genres. Prix un peu plus faibles pour laine en suint courte et inf., mais très fermement soutenus et dans plusieurs cas en hausse, pour laines lavées. En tout il a été vendu 9.000 balles.

En laine Uitenhage snow white il a été vendu 400 à 500 b. dans les prix de 15 à 17 d. suivant qualité. En country snow white on a fait 30 b. Standard, très sèche et bonne à 15 d., quelques b. Glassford et Cradock à 15 d. et env. 150 b. Deepkloof et Sylvia de 14 3/4 à 15 d. En country scoured on a seulement offert 80 à 90 b. Un très bon lot Winburg a obtenu 14 1/2 d., dito plus courte, claire et sèche, 13 3/4 d. et Bloemfontein sup. 14 d, Laine fleece washed pas offerte en vente. Les laines en suint Karoo ont eu la vente de 400 à 500 b. Victoria West et Carnarvon de 5 3/4 à 6 1/4 d. pour l'Angleterre, circa 60 b. Richmond à 6 d., 200 b. laines moyennes diverses de 5 1/2 à

MARCHÉS A TERME

Cours du 12 Juin 1889

LAINES PEIGNÉES

MOIS de LIVRAISON	ROUBAIX-TOURCOING — Peignés laines mères de La Plata et de l'Uruguay — Type supra irréductible — Cours de la veille	Type supra irréductible — Cours du jour	Qualité peigné de fabrique 1 — Cours de la veille	Qualité peigné de fabrique 1 — Cours du jour	Qualité peigné courant 2 — Cours de la veille	Qualité peigné courant 2 — Cours du jour	ANVERS (par voie télégraphique) — Peignés Buenos-Ayres — Français A — Cours de la veille	Français A — Cours du jour	Français G — Cours de la veille	Français G — Cours du jour	Allemands B — Cours de la veille	Allemands B — Cours du jour	Allemands M — Cours de la veille	Allemands M — Cours du jour
Janvier	... »	... »	589 »	577 ½	565 »	565 »	570 »	570 »	592 ½	592 ½	585 »	585 »	605 »	605 »
Février	... »	... »	575 »	575 »	565 »	565 »	570 »	570 »	592 ½	592 ½	580 »	580 »	605 »	605 »
Mars	... »	... »	575 »	575 »	565 »	565 »	570 »	570 »	592 ½	592 ½	575 »	575 »	605 »	605 »
Avril	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »
Mai	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »
Juin	610 »	610 »	585 »	585 »	565 »	565 »	567 ½	567 ½	592 ½	592 ½	590 »	590 »	605 »	605 »
Juillet	... »	... »	587 ½	587 ½	567 ½	567 »	570 »	570 »	592 ½	592 ½	592 ½	592 ½	605 »	605 »
Août	... »	... »	590 »	592 ½	567 ½	570 ½	570 »	570 »	592 ½	592 ½	590 »	590 »	605 »	605 »
Septembre	... »	... »	592 ½	592 ½	570 »	570 »	570 »	570 »	592 ½	592 ½	590 »	590 »	605 »	605 »
Octobre	... »	... »	592 ½	592 ½	570 »	570 »	570 »	570 »	592 ½	592 ½	590 »	590 »	605 »	605 »
Novembre	... »	... »	592 ½	592 ½	570 »	570 »	570 »	570 »	592 ½	592 ½	590 »	590 »	605 »	605 »
Décembre	... »	... »	590 »	590 »	567 ½	567 ½	570 »	570 »	592 ½	592 ½	592 ½	592 ½	605 »	605 »

LAINES BRUTES

MOIS de LIVRAISON	ROUBAIX-TOURCOING — Laines en suint de Buenos-Ayres — TYPE 1 (Correspondant au type prima bonne courante à peigné du Havre) — Cours de la veille — de 11 h. 1/2	Type 1 — Cours de la veille — de 4 h. 1/2	Type 1 — Cours du jour — de 11 h. 1/2	Type 1 — Cours du jour — de 4 h. 1/2	TYPE 2 (Correspondant au type prima bonne courante à peigné d'Anvers) — Cours de la veille — de 11 h. 1/2	Type 2 — Cours de la veille — de 4 h. 1/2	Type 2 — Cours du jour — de 11 h. 1/2	Type 2 — Cours du jour — de 4 h. 1/2	LE HAVRE (par voie télégraphique) — Buenos-Ayres 1a bonne courante 36 0/0 — Cours de la veille — matin	Le Havre — Cours de la veille — soir	Le Havre — Cours du jour — matin	Le Havre — Cours du jour — soir	ANVERS (par télégraphe) — Buenos-Ayres 1a courante 34 0/0 — Cours de la veille	Anvers — Cours du jour
Janvier	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	169 »	169 »	169 »	169 »	... »	... »
Février	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	168 »	168 »	168 »	168 »	... »	... »
Mars	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	166 ½	167 »	167 »	166 »	... »	... »
Avril	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	167 »	167 »	167 »	167 »	... »	... »
Mai	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »
Juin	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	176 »	176 ½	177 »	177 »	165 »	165 »
Juillet	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	176 »	176 ½	177 »	177 »	165 »	165 »
Août	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	176 »	176 ½	177 »	177 »	165 »	165 »
Septembre	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	176 »	176 ½	177 »	177 »	165 »	165 »
Octobre	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	176 »	176 ½	177 »	177 »	165 »	165 »
Novembre	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	176 »	176 ½	177 »	177 »	... »	... »
Décembre	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	173 ½	174 »	174 ½	174 ½	... »	... »